

ACTIVITÉ SPORTIVE

**TIR À L'ARC**

FICHE ÉLABORÉE EN COLLABORATION  
AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR A L'ARC

**Avertissement :** toutes les activités présentées dans cette « fiche fédération » doivent se pratiquer dans le respect des directives gouvernementales rappelées dans la « fiche de recommandations générales » figurant en introduction de ce guide. Ces deux fiches sont indissociables et leur lecture successive absolument nécessaire.

**RYTHME DE REPRISE DES ACTIVITÉS ENVISAGÉ :**

- Reprise de la pratique individuelle possible à partir du 2 juin

**LES PUBLICS CONCERNÉS :**

- Les licenciés

**LES ACTIVITÉS PROPOSÉES :**

- Exclusivement la pratique individuelle en terrain extérieur ;

**LES AMÉNAGEMENTS DE LA PRATIQUE IMPOSÉS PAR LE CONTEXTE SANITAIRE  
(formes d'activités et/ou cadre de pratique) :**

Recommandations en club :

- Le club devra mettre en place un système permettant de réserver son créneau au plus tard la veille sur le site internet de la compagnie [www.arcchauny.com](http://www.arcchauny.com)

Cette inscription préalable permettra de limiter et organiser le nombre de pratiquants dans les créneaux. Celui-ci sera pour le stade d'un tireur par cible en laissant un espace d'une cible entre chaque cible utilisée

- et pour le jeu d'arc d'un tireur par allée.  
Il faudra laisser une distance de 2m minimum entre les archers au pas de tir (4m<sup>2</sup> par tireur) et dans la limite du nombre total de personnes maximum (4 archers pour le stade, 2 archers pour le jeu d'arc). soit 10 personnes maximum, encadrement inclus) par les mesures sanitaires.
- Un archer ne devra pas accéder au terrain plus de 5 minutes avant son créneau et repartir aussitôt la pratique terminée. Un **quart d'heure** libre devra être laissé entre la fin d'un créneau et le début du suivant (pour une réservation de 10h à 12h, il faut donc libéré son créneau à 11h45, prévoir son temps de démontage).
- Les archers doivent rester éloignés les uns des autres d'au moins 2m dans toutes les situations (installation, déplacement aux cibles, etc..).

## TIR À L'ARC

- L'accès au local de tir du stade et à la salle du jeu d'arc ne sera pas possible.
- Chaque pratiquant devra disposer de son propre blason et des ses clous. Installation et retrait par ses soins.
- Application des mesures sanitaires, comme le port du masque en dehors du temps de pratique (exclusivement le temps au pas de tir). Le port de gants est recommandé pour effectuer les tâches d'ouverture et fermeture des locaux (barrières, cibles, etc..).
- Chaque pratiquant devra venir avec son gel hydro-alcoolique.
- Utiliser son matériel personnel. Dans le cas contraire l'arc et le matériel mis à disposition par le club devra ne servir qu'à un seul archer pendant la séance et être désinfecté après chaque usage en cas de stockage par le club.
- Chaque pratiquant devra venir muni de sa bouteille de boisson, aucune vente ou distribution de produits alimentaires ou commerciaux sur le terrain. Chacun repartira avec ses déchets produits lors de l'entraînement.
- Le temps de présence dans la structure doit exclusivement être dédié à la pratique, aucun temps de partage ou discussion ne doit être organisé. Les locaux dédiés à la convivialité devront rester fermés, exception faite d'un accès éventuel à des sanitaires.
- Affichage des mesures barrières et règlement spécifique « CoVid 19 » sur le terrain.
- Aucune pratique pendant l'entretien du terrain (tonte, etc..) quand celui-ci est réalisé par du personnel municipal même en cas de mesures de sécurité respectées.
- Aucune situation d'entraînement engendrant des formations de binômes, d'équipes, de tir comptés collectifs ne devra être proposée.
- Les réservations et l'accès au terrain sont exclusivement réservés aux membres.
- Un seul accompagnateur maximum par mineur, aucun par adulte, exception faite d'un membre de sa famille pratiquant et inscrit sur le créneau.
- Toute personne ne respectant pas ce protocole se verra retirer l'accès aux installations et pourra être exclue de la compagnie d'arc.
- Ce protocole devra être signé par le pratiquant qui souhaite accéder aux installations et devra être envoyé par mail au président.

Je soussigné (nom, prénom) \_\_\_\_\_ m'engage à respecter ce protocole sanitaire.

Date et signature :

Dans le respect de ces données générales, des précisions complémentaires relevant de la responsabilité fédérale peuvent être disponibles sur le site internet de la fédération : [www.ffta.fr](http://www.ffta.fr)